



Service de
la sécurité
incendie

En service **VIE...**
pour la



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

**ET REDDITION DE COMPTES
SUR L'AN 4 DU SCHÉMA
DE COUVERTURE DE RISQUES
EN SÉCURITÉ INCENDIE**

JUIN 2015



RÉALISATION

Équipe de la Division du
soutien à l'organisation

© **PHOTOS**

SFIL.ca et ses photographes :
Centre d'images St-Jean

Table des matières

Mot du directeur par intérim	4
Mission et vision du service.....	5
Organigramme officiel.....	6
Plan d'affaires.....	7
Coût du Service de la sécurité incendie.....	8
Division des opérations	9
Données statistiques – Interventions incendie.....	16
Données statistiques - Premiers répondants médicaux	21
Division de la prévention.....	22
Sécurité civile.....	26
Division du soutien à l'organisation.....	29
Service d'aumônerie.....	31
Activités communautaires et de représentation	32
Nos partenaires	36
ANNEXE A – REDDITION DE COMPTES AN 4	



Mot du directeur par intérim

Monsieur le maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Je me dois de débiter mon mot du directeur par mes remerciements et félicitations les plus sincères pour le travail colossal accompli par monsieur Yves Després qui a quitté ses fonctions de directeur en novembre dernier pour accéder à la Direction générale de la Ville. Nous lui sommes très reconnaissants de ses réalisations. Il a réellement mis le vent dans les voiles et nous a orientés dans la bonne direction. Merci Yves !

J'assume avec fierté l'intérim à la Direction du service depuis le départ de Monsieur Després. Appuyé par une équipe de direction dévouée, je suis en mesure d'assurer la poursuite des projets engagés.



Yves Després,
directeur jusqu'au 3
novembre 2014

L'année 2014 a été principalement marquée par la signature de la convention collective qui est effective jusqu'en décembre 2017. Les efforts conjugués des représentants patronaux et syndicaux auront permis de conclure une entente nous permettant de cheminer avec la croissance de notre organisation. Je tiens à remercier et à féliciter le président du syndicat pour son implication, sa détermination et son ouverture d'esprit. Nous réussissons à entretenir

un bon dialogue, recherchant constamment des solutions gagnantes et en arrivons à des prises de positions favorisant le meilleur intérêt de tous.

Globalement, le nombre d'interventions incendie et de secours en tant que premiers répondants médicaux s'est maintenu par rapport à l'an passé. Nous pouvons toutefois noter que le nombre d'incendies de bâtiments a diminué, passant à 85 pour l'année 2014, alors que la moyenne annuelle des trois dernières années se situe à 95.

En matière de sécurité civile, l'année aura été marquée par les crues printanières importantes dans le secteur de Saint-Étienne. Un comité permanent a été institué par le conseil de la Ville et les travaux du comité auront permis de mettre de l'avant des mesures préventives innovantes visant à réduire dans le futur les effets des débâcles, principalement sur la rivière Beaurivage. Divers outils de gestion ont par ailleurs été acquis pour améliorer nos capacités de gestion et de communication en situations d'exception.

Guidé par notre schéma de couverture de risques et par notre plan d'affaires, notre Service a poursuivi son développement. Plusieurs chantiers de travail ont débuté ou ont été consolidés en cours d'année. Les efforts constants et dévoués de tout le personnel de notre Service nous permettent de réaliser nos engagements. Je tiens à les remercier pour leur contribution.

J'en profite, par ailleurs, pour remercier les autres directions municipales pour leur collaboration.

Mes derniers remerciements vont à tous les membres du conseil de la Ville pour leur confiance à notre égard.

Mission et vision du service

Notre mission

Le Service de la sécurité incendie est chargé de la lutte contre les incendies ainsi que des sauvetages lors de ces sinistres.

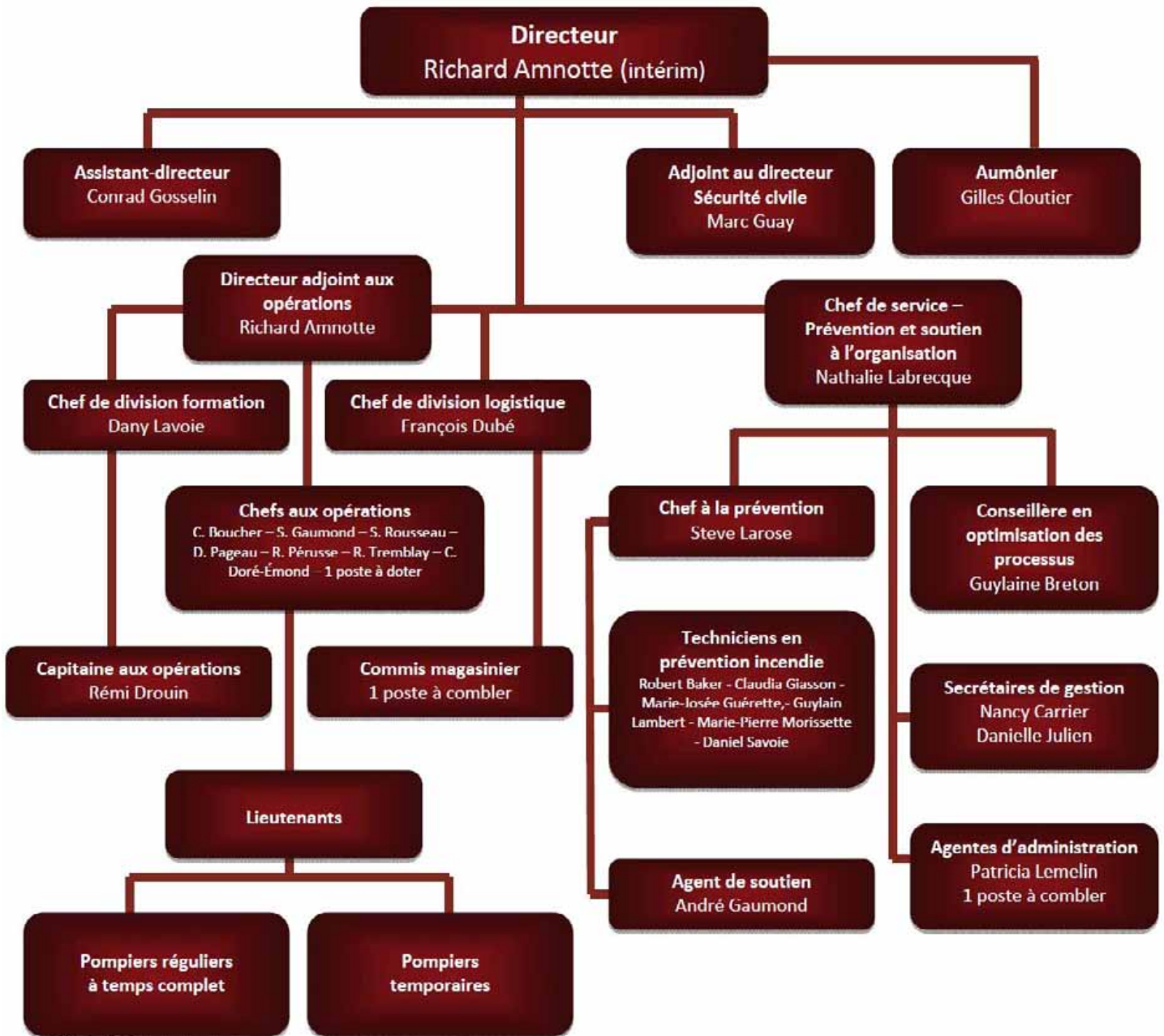
De plus il est chargé, avec les autres services concernés, de la lutte contre les autres sinistres, du secours aux victimes d'accidents à titre de premiers répondants au sens de la Loi sur les services pré-hospitaliers d'urgence (L.R.Q., chapitre S-6.2), du secours des personnes sinistrées et de leur évacuation d'urgence.



Notre vision

Positionner la Direction du service de la sécurité incendie comme étant l'acteur incontournable dans la réduction des risques en sécurité civile et en sécurité incendie.

Organigramme



Plan d'affaires

Depuis 2011, le plan d'affaires guide les actions des gestionnaires du Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis.

Ce plan d'affaires, dont la pierre angulaire est évidemment la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, comporte six axes d'intervention qui représentent nos plus importants enjeux.

Axe A – Amélioration de la performance organisationnelle

- ✓ Pour mieux faire les choses
- ✓ Pour se donner les moyens de répondre à nos obligations
- ✓ Pour valoriser le service à la population

Axe B – Prévention et combat des incendies

- ✓ Pour livrer le schéma
- ✓ Pour mieux encadrer le mandat de premier répondant
- ✓ Pour déterminer le niveau de service associé aux autres risques

Axe C – Sécurité civile

- ✓ Pour se donner les moyens d'assumer cette responsabilité
- ✓ Pour être prêts à faire face à un accident industriel majeur ou à un sinistre naturel d'envergure

Axe D – Santé et sécurité au travail

- ✓ Pour implanter une culture de santé et sécurité au travail à tous les niveaux hiérarchiques
- ✓ Pour assurer le contrôle du milieu de travail
- ✓ Pour favoriser le développement de comportements sains et sécuritaires

Axe E – Formation

- ✓ Pour assurer le maintien des compétences de notre personnel
- ✓ Pour disposer de ressources qui soient en mesure de répondre adéquatement aux exigences du service
- ✓ Pour assurer une relève à l'interne

Axe F – Communications internes et relations de travail

- ✓ Pour communiquer régulièrement et activement avec nos troupes
- ✓ Pour maintenir la paix sociale avec le syndicat

Coût du Service de la sécurité incendie¹

Dépenses effectuées par le Service de la sécurité incendie

Masse salariale	14 153 791 \$	
Autres dépenses	496 831 \$	14 650 622 \$

Dépenses effectuées par le Service de la sécurité incendie en matière de sécurité civile

150 359 \$

Dépenses d'autres directions imputées au Service de la sécurité incendie (pour services rendus)

Informatique	149 220 \$	
Approvisionnements	153 329 \$	
Assurances	92 160 \$	
Formation incendie	78 865 \$	
Administration générale	477 752 \$	
Gestion des immeubles	190 312 \$	
Immeubles administratifs	139 574 \$	
Casernes	160 918 \$	
Mécanique	647 733 \$	2 089 863 \$

Amortissement des immobilisations

2 373 116 \$

Services rendus (revenus générés par le Service de la sécurité incendie)

(496 532) \$

Coût du Service de la sécurité incendie

18 767 428 \$

¹ Source : Rapport financier 2014 non consolidé – Coût des services municipaux et autres documents internes produits par le Service de la trésorerie

Division des opérations

Les opérations de la Direction du service de la sécurité incendie se déroulent à partir de cinq casernes principales situées de façon stratégique sur le territoire de Lévis. En attendant l'ouverture de la sixième caserne principale dans le secteur de Pintendre, une caserne satellite abrite les équipements servant aux pompiers rappelés lors d'interventions dans ce secteur de la Ville.

Quatre pelotons de 21 pompiers et cinq lieutenants veillent 24 heures par jour sur la population lévisienne. Chaque peloton est supervisé par deux chefs aux opérations (à l'exception du peloton 2).

Les pompiers de Lévis agissent aussi à titre de premiers répondants médicaux sur l'ensemble du territoire. Cette seconde fonction représente même davantage de sorties que la fonction d'intervention incendie. Par ailleurs, en périodes estivale et automnale le personnel pompier contribue activement à la prévention des incendies en effectuant quelque 8000 visites résidentielles pour s'assurer de la conformité des avertisseurs de fumée.

L'assistant-directeur, Conrad Gosselin, assure le bon déroulement des grands projets de développement et des relations de travail. Les chefs de division François Dubé et Dany Lavoie sont quant à eux respectivement responsables de la logistique et de la formation.

Le capitaine aux opérations, Rémi Drouin, voit principalement à la coordination de la formation du personnel pompier et appuie les chefs de division et les chefs aux opérations lors d'interventions.

En 2014, un septième chef aux opérations Christian Doré-Émond s'est joint à l'état-major. Le chef de division Dany Lavoie a également été nommé la même année.



MEMBRES DE L'ÉTAT-MAJOR - DIVISION DES OPERATIONS



Richard Amnotte
Directeur adjoint
aux opérations



Conrad Gosselin
Assistant-directeur



François Dubé
Chef de division
Logistique



Dany Lavoie
Chef de division
Formation



Claude Boucher
Chef aux opérations



Christian Doré-Émond
Chef aux opérations



Stéphane Gaumont
Chef aux opérations



Daniel Pageau
Chef aux opérations



Réjean Pérusse
Chef aux opérations



Steve Rousseau
Chef aux opérations



Roger Tremblay
Chef aux opérations



Rémi Drouin
Capitaine aux opérations

FORMATION

La formation continue du personnel pompier est un enjeu de taille pour la Direction du service de la sécurité incendie. Cet élément est d'ailleurs inscrit au plan d'affaires comme un axe d'intervention stratégique.

En 2014, les pompiers et les cadres pompiers ont consacré plusieurs centaines d'heures à la formation et à l'entraînement en caserne. Les thèmes suivants ont plus particulièrement – mais non limitativement - fait l'objet de formations structurées :

- Conduite sur glace
- Conduite en situation d'urgence pour les recrues 2013
- Analyse de fumée d'incendie
- Sensibilisation SST lors de sauvetage nautique
- Sauvetage à la corde
- Mise à jour sur les équipements de sauvetages Hazmat
- Analyseur CMS Dräger et détecteur MX6
- L'art d'animer une formation pour les formateurs internes
- Gestion des incidents ferroviaires
- Mise à jour des connaissances en prévention des incendies
- Phénomènes thermiques
- Nouveau rapport d'événement pour les lieutenants et les chefs

ACTIVITÉS SPÉCIALES

L'année 2014 a été marquée par plusieurs activités dignes de mention.



Comme le veut la coutume, le premier samedi du mois de janvier de la nouvelle année, la Direction invite l'ensemble du personnel à se joindre à une rencontre-déjeuner qui s'est déroulée, cette année, à la nouvelle caserne 6 de Breakeyville.



Le 26 mars 2014, le Maire de Lévis a procédé à l'inauguration de la nouvelle caserne du secteur de Breakeyville. Rappelons que cette caserne a été mise en service le 24 novembre 2013.

L'année 2014 a également été marquée par la signature d'une nouvelle convention collective de travail avec le Syndicat des pompiers. Cette entente viendra à échéance le 31 décembre 2017.



Le 5 mai 2014, un groupe de pompiers et cadres pompiers ont reçu des mains du Maire et du directeur un certificat de reconnaissance émis par le ministre de la Sécurité publique pour leur implication lors du sinistre survenu à Lac-Mégantic en 2013. Ces pompiers sont effectivement intervenus sur les lieux pour porter main forte aux secours déjà présents.



Le 12 mai 2014, une conférence de presse annonçait l'entrée en vigueur du Règlement concernant la prévention des incendies.



Le 8 juin 2014, plus de 900 personnes se sont déplacées pour visiter la nouvelle caserne 6, située dans le secteur Breakeyville, dans le cadre d'une journée portes-ouvertes.



La mise à niveau des citernes souterraines a débuté en juin 2014. Ces travaux ont pour objectif d'offrir l'alimentation en eau nécessaire pour la protection incendie en secteur rural. L'ouest du territoire comptait dix citernes souterraines qui seront remplacées graduellement par cinq nouvelles citernes avec réservoir de plastique d'une capacité de 22 200 gallons impériaux (100 000 litres). En raison du nombre de camions-citernes détenus par le Service, il n'est plus requis de maintenir dix citernes souterraines.

Dans le futur, ce type d'installation pourrait être étendu aux secteurs non desservis sur l'ensemble du territoire. Cette action était prévue au Schéma de couverture de risques incendies, adopté en juin 2010. Avec ces réservoirs d'eau, le Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis augmente son efficacité en évitant le transport de l'eau sur de grandes distances lors d'interventions.



Le 26 septembre 2014, le Lieutenant-gouverneur a présidé une cérémonie d'attribution de la médaille de pompiers pour services distingués.

Recevoir un tel honneur témoigne d'une conduite exemplaire de même que de longs et exceptionnels états de service des personnes qui occupent des professions à haut risque. Lorsqu'un pompier ou une pompière a cumulé vingt ans de service, dont au moins dix dans des fonctions comportant des risques; il ou elle est admissible à la médaille de pompiers pour services distingués.

Une barrette peut être décernée à un récipiendaire de la médaille pour chaque décennie supplémentaire passée dans un service d'incendie canadien.

Dans le cadre de cette même cérémonie, les pompiers Michel Lemelin et Éric Breton ont été honorés à la suite d'une action méritoire extraordinaire.



Les récipiendaires de la médaille pour 20 ans de service étaient MM. Éric St-Onge, Simon Beaupré, Claude Genest, Jean Carrier, Dominique Vien, Martin Patry, Jacques Breton et Mme Marie-Josée Guérette.

Les récipiendaires de la première barrette, pour 30 années de service, étaient MM. André Gaumond, Luc Nadeau, François Dubé et Michel Picard.

M. Conrad Gosselin s'est quant à lui vu décerner la deuxième barrette, pour 40 ans de service.

Données statistiques – Interventions incendie

On appelle une « intervention incendie » toute sortie encodée par la centrale d'appels d'urgence ou demandée par quiconque constate une nécessité d'intervenir. Sont exclues des interventions incendie les interventions de premiers répondants qui font l'objet d'une section distincte. En 2014, nos sorties se divisent, par secteur de la Ville, de la façon suivante :

Répartition des interventions incendie par secteur de la Ville	
Lévis	744
Pintendre	67
Saint-Joseph-de-La Pointe-De Lévy	30
Saint-Jean-Chrysostome	177
Saint-Romuald	289
Charny	143
Sainte-Hélène-de-Breakeyville	81
Saint-Nicolas	399
Saint-Étienne-de-Lauzon	174
Saint-Rédempteur	56
Autres : - Assistanes et interventions hors territoire	7
Total des interventions	2 167



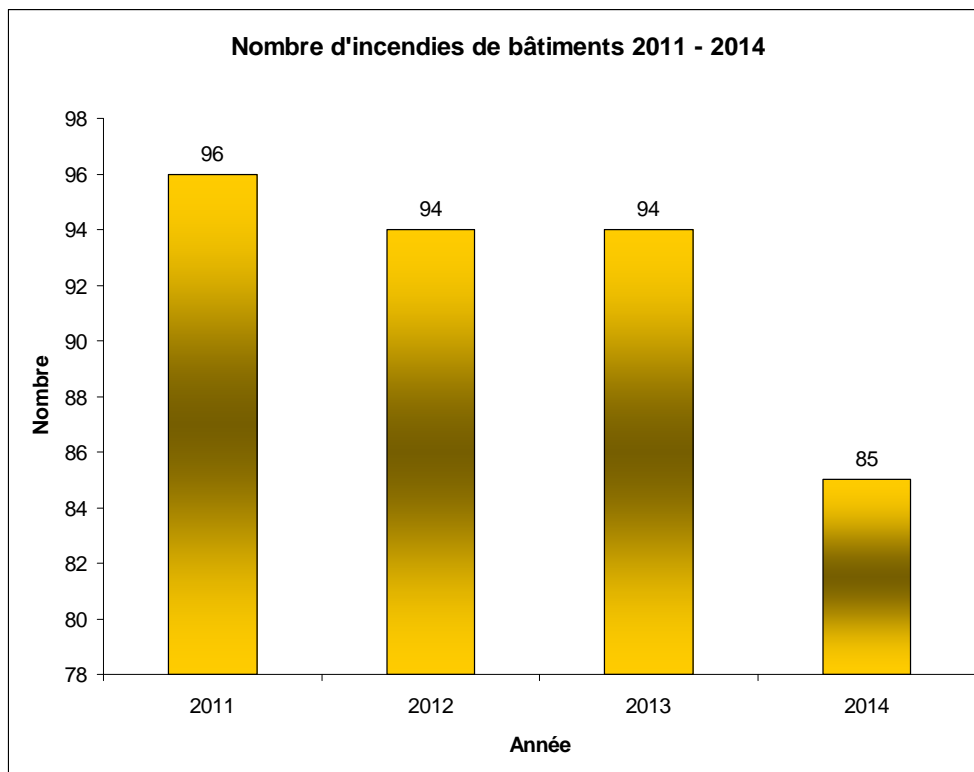
Les interventions se répartissent en plusieurs types. Le tableau suivant détaille le nombre d'interventions, par type. Il présente également l'écart (ou la variation) entre l'année 2014 et l'année 2013.

Évolution du nombre d'interventions par type	2011	2012	2013	2014	Écart
Alarmes commerciales	356	305	290	289	-1
Alarmes résidentielles	353	352	330	317	-13
Assistances	84	90	178	230	52
Demande d'entraide mutuelle	2	2	0	4	4
Détections	100	131	214	198	-16
Déversements	16	22	28	25	-3
Effondrement	0	0	0	0	0
Feux de bâtiment	96	94	94	85	-9
Feux de biens extérieurs	26	27	9	18	9
Feux de cheminée	29	19	26	23	-3
Feux de conteneur	22	31	18	8	-10
Feux de véhicule	38	33	32	30	-2
Feux d'herbe	102	113	77	73	-4
Feux électriques	1	4	8	1	-7
Glissements de terrain	0	0	6	2	-4
Accidents de la route *	552	506	458	513	55
Matières dangereuses	12	0	2	0	-2
Mesures d'inondation	23	0	0	0	0
Mesures d'urgence	1	0	1	0	-1
Rapports annulés et erreurs	9	7	7	14	7
Sauvetages	36	24	6	14	8
Tempêtes	0	0	0	0	0
Vérifications	488	416	352	323	-29
	2352	2176	2136	2167	31

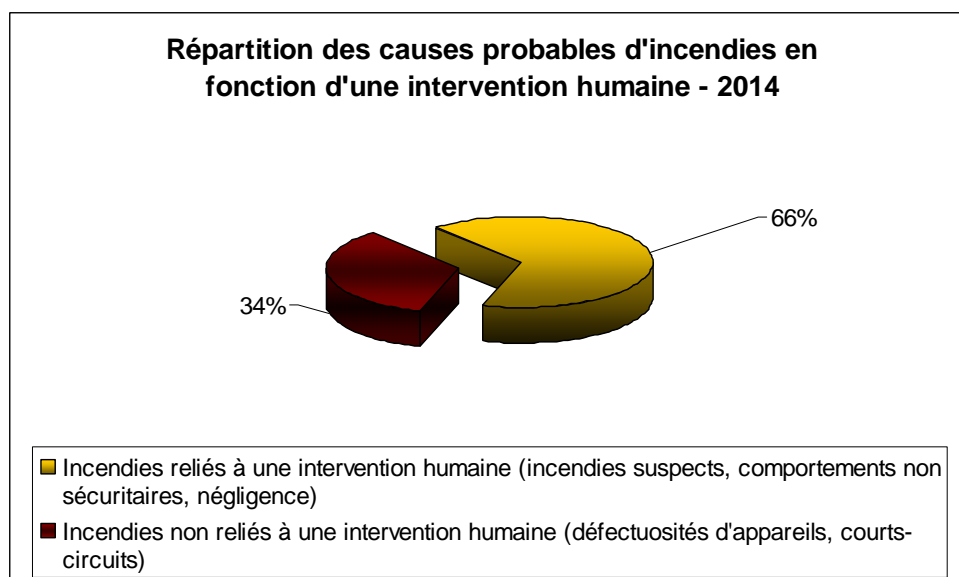
Il est intéressant de constater la diminution du nombre d'incendies de bâtiment et de cheminée. C'est en effet principalement à ce genre d'incendies que les activités de prévention s'attaquent, dans l'objectif de protéger les vies et les biens.

* - Plusieurs de ces interventions se retrouvent également dans le nombre d'interventions de premiers répondants

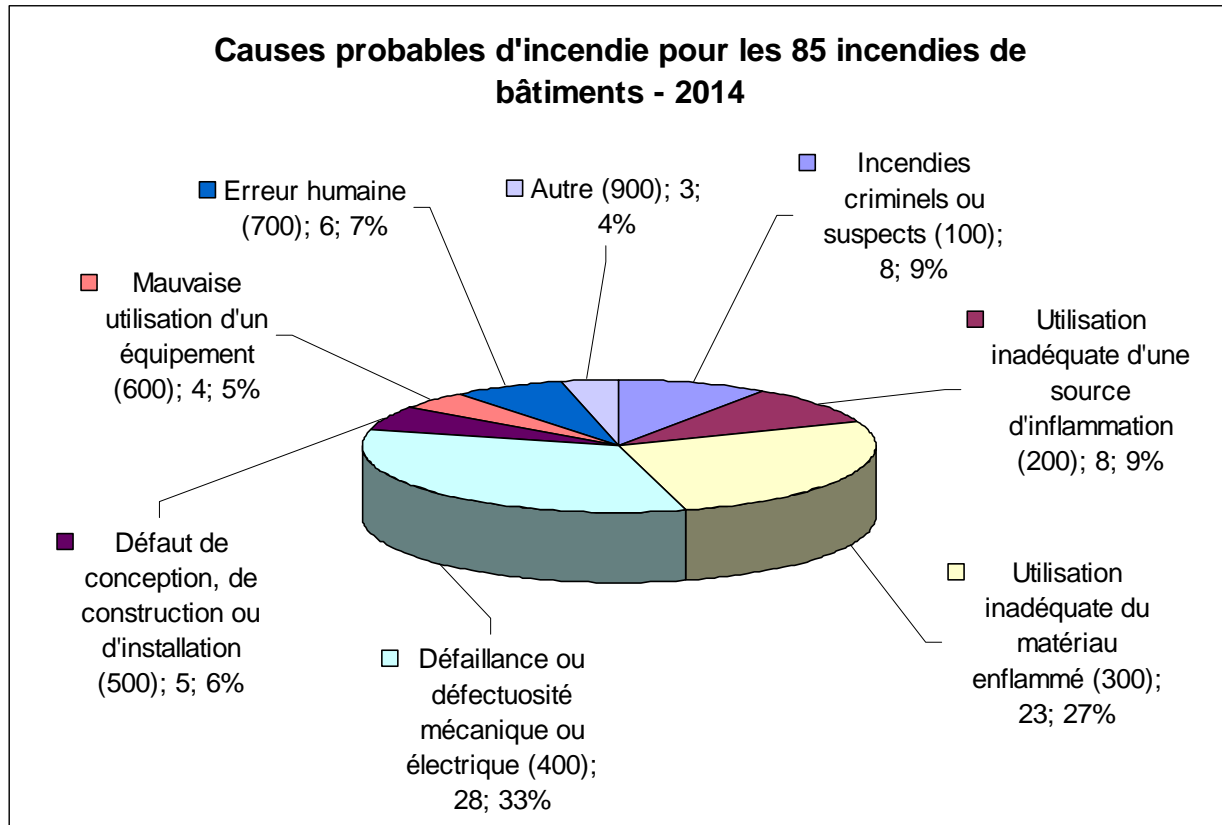
Le tableau ci-après nous fait remarquer une nette tendance à la baisse des incendies de bâtiments. En 2014, l'importance de ces feux de bâtiments varie de faible à élevé en matière de pertes matérielles et aucune perte de vie n'a été déplorée.



De ces 85 incendies de bâtiments, 66% sont reliés à une intervention humaine. C'est donc l'humain, de par ses comportements, qui cause la majorité des incendies de bâtiments, que ce soit de façon accidentelle ou volontaire.



Des 85 incendies de bâtiments survenus en 2014, la répartition de la cause la plus probable d'incendie est représentée dans le tableau suivant.



On remarque que deux causes dominent, soit les défaillances ou défektivités mécaniques et électriques (sans intervention humaine) (33%) et l'utilisation inadéquate du matériau enflammé (27%), qui se traduit comme suit :

- Des cendres chaudes aspirées par un boyau d'aspirateur;
- De la charpie d'une sècheuse à linge qui pend feu dû à un manque d'entretien;
- Des cendres chaudes déposées dans un bac roulant à déchets;
- Des mégots de cigarettes jetés dans un bac à fleurs;
- Du combustible renversé accidentellement;
- Des objets comme un plat de plastique ou une boîte de carton laissés sur une cuisinière en fonction;
- Des mitaines de four rangées dans un four en fonction;
- Une chandelle allumée près d'un mur combustible;
- De l'huile de friture prenant feu dans un poêlon sur une cuisinière.



Le tableau suivant démontre une diminution des pertes en ce qui a trait au contenu des bâtiments et aux biens extérieurs. La valeur préservée se maintient à 99%. Il faut préciser que le montant des pertes annoncé est celui estimé de façon non scientifique par les pompiers à la suite de l'intervention. Aucun suivi n'est effectué auprès de l'assureur pour connaître la valeur réelle des pertes.

Pertes matérielles estimées lors d'incendies	2011	2012	2013	2014
	millions \$	millions \$	millions \$	millions \$
Évaluation des bâtiments sinistrés	152,30	164,00	137,60	255,00
Montant des pertes*	2,20	5,80	2,00	2,50
Valeur préservée	150,10	158,20	135,60	253,00
Pourcentage de la valeur préservée	99%	96%	99%	99%
Pertes matérielles en contenu et biens extérieurs	1,80	6,80	1,70	1,00

Encore cette année, aucune perte de vie n'a heureusement été déplorée. Le tableau suivant fait l'historique des pertes à cet égard :

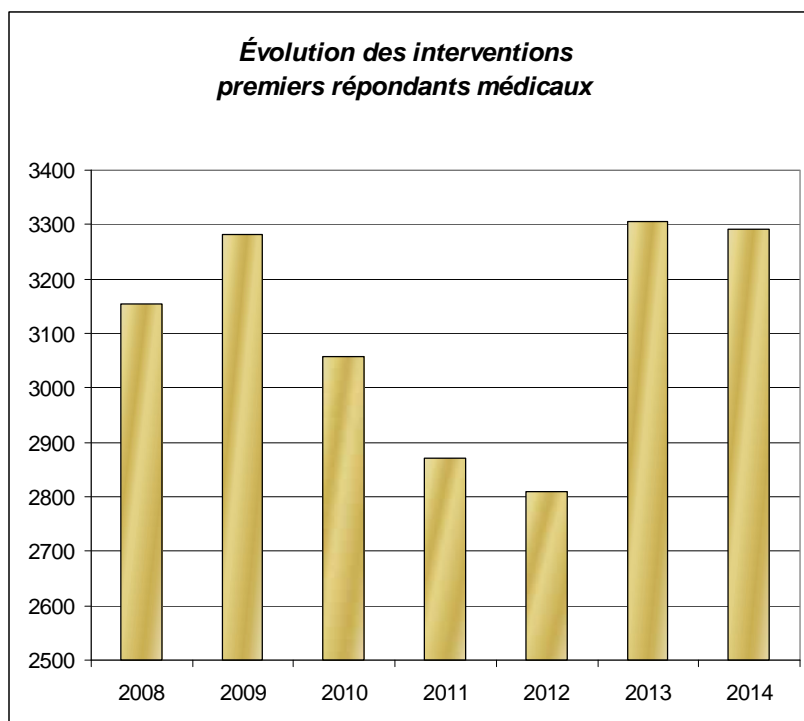
Pertes humaines lors d'incendies	2011	2012	2013	2014
Blessures	20	12	8	12
Décès	0	0	0	0



Données statistiques - Premiers répondants médicaux

En plus de leur mandat en sécurité incendie, tous les pompiers et pompières du service interviennent à titre de premiers répondants médicaux.

Les premiers répondants médicaux sont encodés sur tous les appels de santé classés urgents par l'Agence de la santé et des services sociaux, nécessitant l'intervention des ambulanciers; ils sont généralement sur les lieux avant l'arrivée de ces derniers. En 2014, ils ont répondu à 3 291 appels de ce type.



PREMIERS RÉPONDANTS MÉDICAUX 2014 - PAR CASERNE

Lévis	Saint-Romuald	Saint-Nicolas	Saint-Étienne-de-Lauzon	Saint-Hélène-de-Breakeyville
1657	612	437	205	380

Depuis 2013, nous observons une augmentation du nombre d'interventions de premiers répondants médicaux, en raison d'une modification dans le mode d'encodage en mars 2013. Les appels sont répartis plus rapidement, mais sont plus nombreux à être annulés car la répartition est effectuée avant la fin de l'analyse de l'appel. Ce mode de répartition est néanmoins avantageux, dans la mesure où les premiers répondants arrivent beaucoup plus rapidement sur les appels fondés.

Division de la prévention



Steve Larose
Chef à la prévention

Durant l'année 2014, pour la première fois, la Division de la prévention a mis en œuvre de façon simultanée et continue les quatre volets prévention prévus au Schéma de couvertures des risques en sécurité incendie, soit l'analyse des incidents, l'éducation du public, la réglementation et l'inspection périodique des risques.



De g. à dr. : Karl Bédard, Marie-Josée Guérette, Steve Larose, Claudia Giasson, Daniel Savoie, Robert Baker, Guylain Lambert et André Gaumond

Une équipe bonifiée

Pour compléter son équipe, la Division de la prévention a accueilli dans ses rangs en 2014 Madame Claudia Giasson à titre de technicienne en prévention incendie et Monsieur André Gaumond à titre d'agent de soutien. Du plus, afin de palier à un surcroît de travail temporaire, Mesdames Annick Fournier et Audrey Maheux ont eu l'occasion d'agir à titre d'agentes d'administration en support à l'équipe de prévention.



Annick Fournier

Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents survenus en 2014

Basés sur les données de l'année 2014, les résultats des causes probables d'incendie ont permis de recenser 85 incendies de bâtiments.

L'analyse permet de cibler deux comportements humains qui sont à l'origine de la majorité des incendies de bâtiments soient les cendres chaudes et les mégots de cigarettes disposés de façon non sécuritaire.

C'est en ce sens que les efforts de sensibilisation sur ces thèmes se sont concentrés tant par la division prévention que par les pompiers et pompières lors des visites de prévention dans les résidences.

Les cendres chaudes et les mégots de cigarettes causent des incendies à Lévis

À Lévis, les incendies causés par la disposition inadéquate de mégots de cigarettes ou de cendres chaudes sont en tête de liste dans les statistiques.

Vous contribuez à l'augmentation de ces statistiques si :

- vous jetez vos mégots de cigarettes sur votre balcon, dans un bac, à l'extérieur ou dans un aménagement de paille ou de corde.
- vous déposez les cendres chaudes de votre foyer ou poêle à bois dans un bac à ordures, de récupération ou de matières compostables.

Aidez-nous à prévenir les incendies
Passez le mot à tous les membres de votre famille, car il en va de leur sécurité et de leur vie.

Service de la sécurité incendie
418 835-8269
securite@ville-levis.qc.ca

Ville de Lévis

Programme de sensibilisation du public

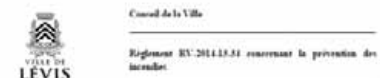
Ce programme s'est consolidé en 2014. Les 97 activités suivantes ont été réalisées :



Programme	Titre de l'activité	Nombre
Résidences pour personnes âgées	Formation du personnel de surveillance	9
	Conférences aux aînés	9
	Exercices d'incendie	15
Feux d'artifice pour consommateurs	Visites de commerce	12
Parcs municipaux	Ateliers de prévention pour les garderies en milieu familial	8
Garderies	Ateliers de prévention	17
	Exercices d'incendie	17
Écoles	Exercices d'incendie	10

Un nouveau règlement uniformisé concernant la prévention des incendies

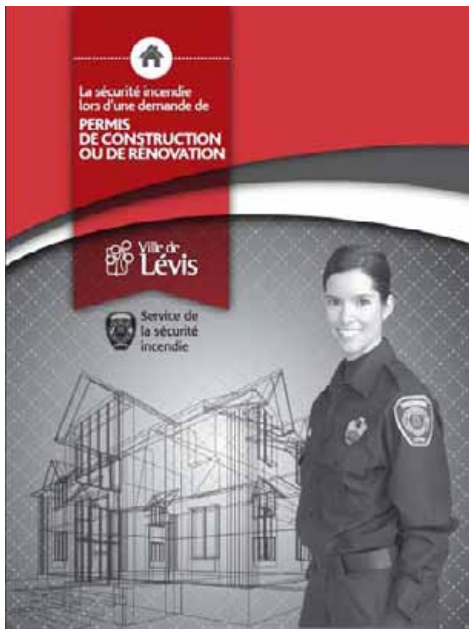
La Ville de Lévis possède maintenant un nouveau règlement concernant la prévention des incendies couvrant l'ensemble du territoire afin d'accroître la sécurité des citoyennes, citoyens, et des bâtiments. Ce règlement uniformise dans un seul règlement harmonisé l'ensemble des dispositions qui étaient édictées dans les règlements des ex-villes et ex-municipalités. Deux grands objectifs sont liés à ce projet de règlement, soit la sécurité des personnes en cas d'incendie et la protection des bâtiments contre l'incendie. Ce nouveau règlement prévoit le respect des normes et des codes applicables reconnus lors de la construction ou de la transformation des bâtiments existants. Cependant, certains bâtiments existants et désignés comme lieux de sommeil se verront assujettis à des dispositions plus sécuritaires en ce qui concerne les avertisseurs de fumée et la mise à niveau du système d'alarme incendie.



LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I INTERPRÉTATION

1. **Prévisions**
Dans le présent règlement, on entend par :
- 1° « **aire de planches** » : une travée d'un bâtiment, espace délimité par les murs extérieurs et les murs coupe-des-étages et comprenant l'espace occupé par les murs intérieurs et les cloisons, ainsi que celui des toits et des vides techniques verticaux, de des constructeurs qui les encadrent;
 - 2° « **avertisseur de fumée** » : dispositif avec sonnette incorporée, conçu pour donner l'alarme dès la détection de fumée dans le pièce ou la zone dans laquelle il est installé;
 - 3° « **bâtiment** » : toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou réserver des personnes, des animaux ou des choses;
 - 4° « **bâtiment de grande hauteur** » : « bâtiment d'étage » :
 - a) un usage principal du groupe A, D, E ou F et qui mesure plus de 50 mètres de hauteur entre le niveau moyen du sol et le plancher du dernier étage, ou plus de 18 mètres de hauteur entre le niveau moyen du sol et le plancher du dernier étage et dont le nombre de personnes, pour le respect quel usage, excède du niveau moyen du sol que le premier étage, augmenté de celui des étages supérieurs et situé au 1.1 dans la largeur en mètres de tous les escaliers à côté à cet étage, dépasse trois cents;
 - b) un usage principal du groupe B dont le plancher du dernier étage est situé à plus de 18 mètres au-dessus du niveau moyen du sol;
 - c) une aire de planches, ou une partie d'aire de planches, située au-dessus du troisième étage et destinée à un usage du groupe B, division 1;
 - d) un usage principal du groupe C dont l'un des planchers est à plus de 18 mètres au-dessus du niveau moyen du sol;
 - 5° « **cloison** » : une armoire non peinte à évier sur toute la hauteur ou une partie de la hauteur d'un étage;
 - 6° « **corridor commun** » : corridor qui permet l'accès à l'issue à partir d'une suite;
 - 7° « **degré de résistance au feu** » : temps en minutes ou en heures pendant lequel un matériau ou une construction empêche le passage des flammes et la transmission de la chaleur dans des conditions déterminées d'essai et de composition;
 - 8° « **détecteur de fumée** » : détecteur d'incendie conçu pour se déclencher lorsque la concentration de produits de combustion dans l'air dépasse un certain prédefini.



Afin de supporter la population dans l'application de cette nouvelle réglementation, et ce dès la construction de certains bâtiments d'envergure, une pochette d'information est désormais remise à toute personne demandant un permis de construction ou de rénovation à la Direction de l'urbanisme. Cette trousse d'information comprend un document expliquant le nouveau règlement, une foire aux questions, des extraits du règlement et un formulaire d'analyse des plans à remplir par l'architecte, le cas échéant.

Prix À part entière

Le Service de la sécurité incendie a été honoré comme finaliste régional Chaudière-Appalaches dans la catégorie Municipalités et MRC pour le Prix À part entière, décerné par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Ce prix rend hommage à des personnes ou à des organisations qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Le projet présenté à l'OPHQ a été le Programme Déficience intellectuelle – trouble envahissant du développement (DI-TED) qui a été développé conjointement avec le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Chaudière-Appalaches (CRDITED). Ce programme vise à mieux intervenir en situation d'urgence auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement. Ce dernier comprend une formation et un guide

d'intervention. Tous les pompiers du Service de la sécurité incendie de Lévis ont reçu une formation offerte par le CRDITED qui consistait à leur faire part des méthodes d'intervention à utiliser auprès des personnes concernées. Un guide d'intervention a également été produit. Illustré, il sert d'aide-mémoire en situation d'intervention et permet de communiquer avec la personne par l'intermédiaire des diverses illustrations.

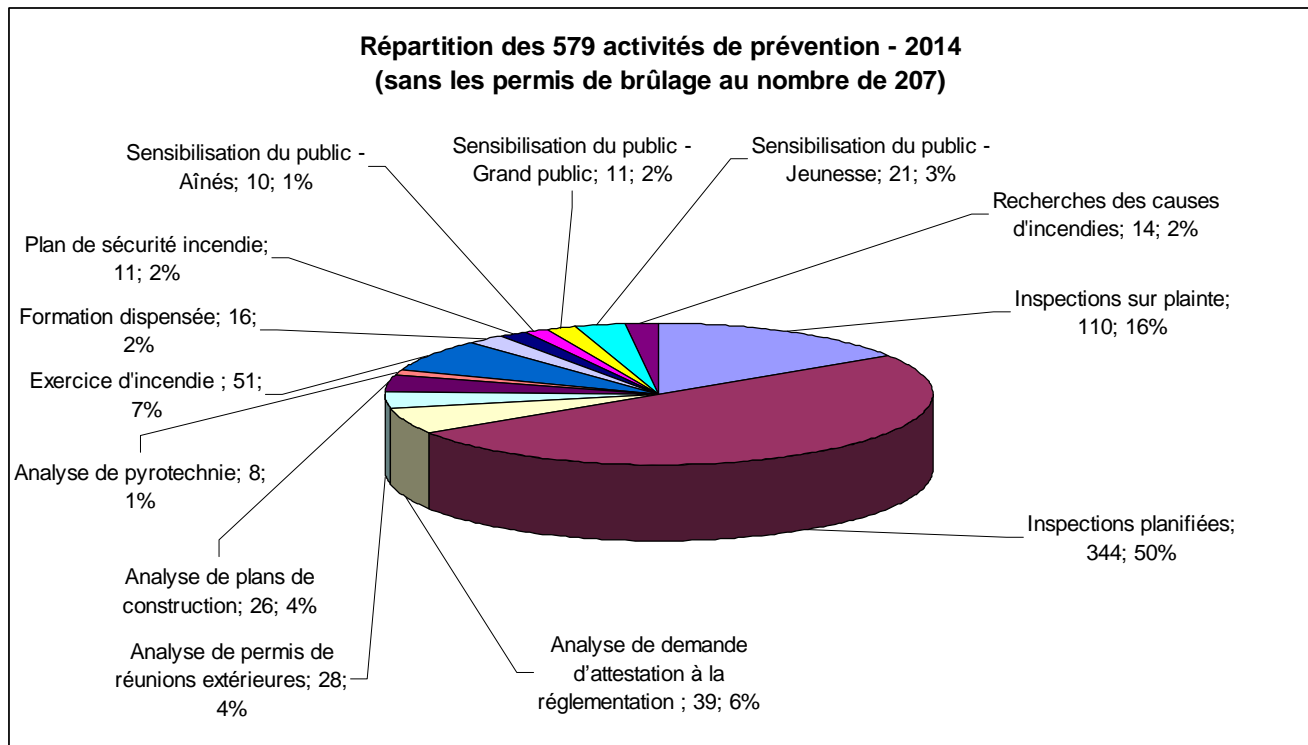




Messieurs André Gaumond et Rémi Drouin ont eu le privilège de recevoir le certificat au bureau du député de Lévis M. François Paradis.

Activités de prévention 2014

Le nombre d'activités de prévention s'est accru de façon significative en 2014 surtout en lien avec l'application du Programme d'inspection périodique des risques, lequel compte pour 50% des activités. Pour cette année, on retrouve un nombre total de 579 activités comparativement à 391 en 2013. Elles se répartissent comme suit :



Sécurité civile



Marc Guay
Adjoint au directeur
Sécurité civile

Le Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis est responsable de la planification en sécurité civile pour le territoire.

MANDAT

Placé sous la responsabilité de l'adjoint au directeur, M. Marc Guay, le volet sécurité civile est en place pour que la population ainsi que les différents intervenants et intervenantes des services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistre.



Ce logo s'inspire d'un emblème international qui symbolise l'état d'équilibre par son triangle bleu au cœur d'une surface orangée représentant l'état d'alerte. Il évoque la mission de la Sécurité civile, qui est d'intervenir de manière calme et efficace en situation d'urgence et de rétablir l'harmonie dans les milieux touchés par des sinistres.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités de l'adjoint au directeur à la sécurité civile sont de fournir le soutien nécessaire dans la coordination des intervenants et intervenantes en gestion de sinistre et d'encourager l'émergence d'une culture liée à la sécurité civile.

ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE PRÉPARATION

Les intervenantes et intervenants doivent demeurer performants et bien rodés pour assurer une réponse efficace à tout sinistre appréhendé ou réel. Les activités suivantes, réalisées en cours d'année, avaient pour but de maintenir le niveau de performance requis.

- Formation spécifique en sécurité civile :
 - Communication en situation d'urgence;
 - Gestion au Centre de coordination d'urgence sur le site (COUS);
 - Introduction à la sécurité civile.
- Rencontres d'échanges avec les partenaires :
 - Journée des partenaires – Semaine de la sécurité civile
 - Planification opérationnelle avec les partenaires (organismes privés et publics).
- Rencontres de l'Organisation municipale de sécurité civile.



Centre de coordination –
COUS (mars 2014)

ACTIVITÉS ET INTERVENTIONS EN SITUATION D'EXCEPTION

Mesures d'urgence

- Tempête de neige
- Inondation – Fonte printanière



Urgences mineures

- Éboulis rocheux (3)
- Érosion de berge (9)
- Glissement de terrain (1)

Alertes météo et phénomènes climatiques

- Avertissements de neige et poudrerie (5)
- Ondes de tempête – Débordement côtier (3)
- Pluies fortes et vents violents (3)
- Redoux hivernal (1)

NOUVELLES ACQUISITIONS – GESTION DES OPÉRATIONS

<p>Centre d'opération d'urgence sur le site</p>  <p>COUS</p>	
<p>Gestion de l'information en situation d'exception</p> 	
<p>SOMUM – Système de diffusion d'appels massifs</p> 	
<p>Système de téléphonie mobile d'urgence</p> 	 <p>Système téléphonique (PBX) mobile</p>

Division du soutien à l'organisation



Nathalie Labrecque
Chef de service

Prévention et soutien à l'organisation

Placée sous la responsabilité de la chef de service, Nathalie Labrecque, laquelle chapeaute également la Division de la prévention, la Division du soutien à l'organisation a comme mandats :

- La gestion administrative et budgétaire et le financement des activités de la direction;
- Le développement et l'optimisation des processus d'affaires;
- L'intégrité des données;
- La reddition de comptes générale de la direction;
- Le soutien aux activités d'intervention, de prévention et de formation.

Cette division est composée de deux secrétaires de gestion, Nancy Carrier et Danielle Julien, de deux agentes d'administration Isabelle Fournier (qui a quitté en février 2015) et Patricia Lemelin. La conseillère en optimisation Guylaine Breton complète l'équipe.



L'équipe 2014 du Soutien à l'organisation. De g. à d.
Danielle Julien, Isabelle Fournier, Patricia Lemelin,
Nancy Carrier

En 2014, trois chantiers d'optimisation ont occupé nos ressources.

Gestion des requêtes mécaniques – Le processus de gestion des requêtes mécaniques regroupe toutes les requêtes préparées lors d'un bris de véhicule motorisé. Un formulaire électronique a été créé afin d'y saisir les bris ainsi qu'un registre de gestion permettant de faire un suivi auprès des Équipements motorisés. De plus, en collaboration avec le Service des équipements motorisés, les chefs aux opérations peuvent dorénavant suivre en temps réel la planification complète des bons de travail concernant les réparations, les entretiens ou la maintenance des véhicules.



Guylaine Breton, conseillère
en optimisation des processus

Gestion du matériel des premiers répondants - Le processus de gestion du matériel des premiers répondants consiste à fournir aux premiers répondants le matériel nécessaire pour chaque intervention et de s'assurer qu'il n'y a pas de rupture de stocks. Un registre électronique a été mis en place afin de garder le contrôle sur le matériel utilisé lors des interventions et de permettre un ravitaillement rapide.

Gestion des rapports d'événements – Ce chantier fut sans nul doute le plus important de l'année 2014. Il s'agissait ici de revisiter tout ce qui concerne la rédaction et l'approbation des rapports d'événements ainsi que l'intégrité des données liées aux événements survenant sur le territoire.

Pour y arriver, une équipe de projet a été constituée. Celle-ci regroupait des membres des trois divisions de la Direction, soit celles des opérations, de la prévention et du soutien à l'organisation. Cette équipe a d'abord revu le contenu du rapport lui-même et a reformulé une nouvelle liste de codes d'événements répondant davantage aux besoins. Dans un deuxième temps, ce rapport a été intégré à un Intranet sectoriel de manière à éliminer entièrement le papier de ce processus générant plus de 2000 rapports par année.

L'Intranet du Service a permis de consolider tous les dossiers en un seul point de chute, d'y gérer les différentes modifications effectuées par le personnel du service, d'y visualiser rapidement les interventions et d'y compiler les statistiques utilisées par le service. Tous les lieutenants et chefs aux opérations ont été formés à cette nouvelle application.

Direction du service de la sécurité incendie » Page d'accueil

Accueil Dossier informatisé du personnel IMÉDIA Gooité Espace Techno Courrier à distance Météo CITRIX Rechercher sur ce site...

Demandes de congé et échange de temps Accueil

RAPPORTS D'ÉVÉNEMENTS
Mes rapports
Fiches de suivi
Vue rapports CO
Vue rapports CP

AIDE-MÉMOIRE
ADMINISTRATION
Vue rapports ADM
Rechercher
Statistiques
Bibliothèque - Fiches
Liste des dossiers
Fiches archivées

DOCUMENTS PROJET PILOTE
RETOUR À L'ACCUEIL

Bienvenue

Après plusieurs mois de travail, l'équipe du projet d'optimisation du processus entourant le rapport d'événement est fière de vous présenter le nouveau rapport ainsi que son support technologique.

Ce nouveau processus se veut un outil de travail continuellement en amélioration nécessitant la collaboration de tout le personnel afin d'optimiser notre démarche et de permettre à celle-ci d'évoluer.

Merci à toutes et à tous d'y contribuer.

Liens utiles

- Association des pompiers professionnels du Québec
- SPI

Photographie : Monsieur René Lederc

Au cours de la prochaine année, l'Intranet deviendra un outil de communication et de partage d'information qui grandira au sein du Service. Nous sommes particulièrement fiers de cette réalisation de l'année 2014.

Service d'aumônerie



Gilles Cloutier
Aumônier

L'aumônier pourvoit aux besoins de tous les membres du Service et de leurs familles, qu'ils soient ou non pratiquants ou de même religion, ou encore qu'ils aient ou non des croyances spirituelles.

Il a pour mandat d'appuyer la Direction du service de la sécurité incendie et d'accroître ainsi son efficacité en contribuant au moral et au bien-être spirituel des pompières et pompiers et de leurs familles, dans tous les aspects de leur vie. La relation entre l'aumônier et les membres du service peut être profonde, intense sur le plan spirituel et privilégiée. L'aumônier jouit d'une confiance toute particulière, car il exerce une autorité sans commandement.

Notre aumônier veille aux besoins spirituels des pompières et des pompiers en célébrant des cérémonies religieuses comme des liturgies, des mariages, des funérailles et des baptêmes. En outre, il peut offrir du soutien et des conseils et intervenir en situation de crise.

L'abbé Gilles Cloutier veut apporter un soutien aux pompières et aux pompiers qui vivent une situation particulière. Il est un homme compréhensif, accueillant, aidant et disponible. Les personnes sinistrées peuvent bénéficier de son aide puisqu'il est présent lors d'incendies majeurs.

MESE ANNUELLE DES POMPIERS

La onzième édition de la messe annuelle des pompiers s'est tenue le 21 septembre 2014 à l'église Christ-Roi.

L'Abbé Gilles Cloutier a également procédé à la traditionnelle bénédiction des casques de pompiers.

Plusieurs dignitaires se sont déplacés pour venir assister à cet événement, de même que des représentants du conseil de la Ville, des écoles de pompiers de la région, ainsi que plusieurs services d'incendies des villes avoisinantes et de la province.



Activités communautaires et de représentation



4 avril 2014 - Les pompiers Serge Gaumont et Paul-André Noël ont assisté à une cérémonie soulignant la mort de deux pompiers en devoir à Boston le 26 mars. De leur propre initiative, ils ont démontré la solidarité que les pompiers ont entre eux. Des milliers de pompiers de partout se sont déplacés pour rendre un dernier hommage à leurs confrères tombés au combat.

7 mai 2014 – Le Grand Mc Don

Les pompiers de Lévis ont offert de leur temps sur l'heure du dîner, le 7 mai, pour prêter main-forte au personnel des restaurants McDonald's de Charny et de Saint-Nicolas dans le cadre du 20^e Grand McDon.



4 juin 2014 – Les pompiers au Tim Horton pour la Journée des camps

Des pompiers sont venus en aide au personnel du Tim Horton afin d'appuyer la cause visant à amasser des fonds pour inscrire des jeunes à un camp d'été.

12 juin 2014 – Tournoi de golf des policiers et pompiers de Lévis

C'est 160 golfeurs et golfeuses qui étaient inscrits à cette cinquième édition du Tournoi de golf des policiers et pompiers de Lévis. Malgré une température incertaine, la grande majorité des personnes inscrites se sont présentées et ont bravé la pluie. Le camp Le Grand Village a bénéficié de la générosité des participants, des bénévoles et des commanditaires avec les 3 150 \$ qui lui ont été remis. Avec ce don, le Tournoi de golf des policiers et pompiers de Lévis a permis à environ 20 familles de la région de profiter des services du Grand Village.



1^{er} juillet 2014 – Fête du Canada au Fort no 1 de Lévis –
Une équipe de la Division de la prévention et une équipe de pompiers ont participé à la Fête du Canada au Fort no 1 de Lévis. Démonstration d'autopompe, d'utilisation d'extincteurs et conseils de prévention étaient au rendez-vous.



28 juillet 2014 – Dixième collecte de sang organisée par le Service de la sécurité incendie de Lévis.



14 septembre 2014 - Pour la cinquième année consécutive, les pompiers de Lévis étaient présents à Ottawa dans le cadre de la onzième cérémonie commémorative des pompiers canadiens morts en service. Il s'agit d'un geste de reconnaissance pour ces 1200 pompiers qui ont laissé leur vie pour servir et protéger les autres. Un salut a été fait au collègue Jean-Marie Genest, décédé en 2007 d'une maladie liée à son travail de pompier.



11-12-13 octobre 2014 - Les pompiers se sont rendus à La Ferme Genest du secteur de St-Nicolas dans le cadre de l'activité Fêtons Don la Citrouille. Par cette activité, la Ferme supporte deux œuvres dans leurs missions respectives, soit Le Grand Village et la Fondation Le Petit Baluchon.



21 décembre 2014 – Le Noël des pompiers de Lévis. La septième édition du Noël des pompiers de Lévis, se déroulant au Centre des congrès de Lévis, a permis à 210 enfants de rencontrer le Père Noël et de recevoir un présent. Plusieurs efforts ont été déployés afin que ces tout petits connaissent une journée dont ils se souviendront longtemps.



Nos partenaires

La Direction du service de la sécurité incendie est heureuse de pouvoir compter sur des partenaires de longue date.

DIVISION SOCIALE – SPQ LÉVIS

La division sociale du SPQ Lévis organise et participe activement à divers projets sociaux et communautaires pour la population. Plusieurs activités et réalisations figurent dans la section « activités communautaires et de représentation » de ce rapport.



CLUB URGENGE RIVE-SUD LÉVIS

Le but de ce club est d'offrir bénévolement un soutien aux opérations sur les lieux d'un sinistre majeur : opérer l'unité de ravitaillement et approvisionner les pompiers et pompières en eau et en nourriture.



SPIL.CA

Site Internet non officiel du Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis, l'objectif du SPIL est de présenter les principaux événements qui se sont déroulés dans notre milieu, qu'il s'agisse d'interventions d'urgence, d'activités préventives ou encore communautaires. Nous vous invitons à découvrir leur site : www.spil.ca



Votre support nous est précieux. Merci !

Annexe A

REDDITION DE COMPTES AN 4

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE



JUIN 2015

Le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Ville de Lévis est entré en vigueur le 23 décembre 2010. L'an 4 s'est donc terminé le 23 décembre 2014.

Le plan de mise en œuvre de ce Schéma s'ordonne autour de huit grands objectifs dont la réalisation s'échelonne sur une période de cinq ans. Tous les objectifs visent essentiellement le même but, à savoir **réduire de façon significative** les pertes attribuables à l'incendie et accroître l'efficacité des services reliés à la sécurité incendie.

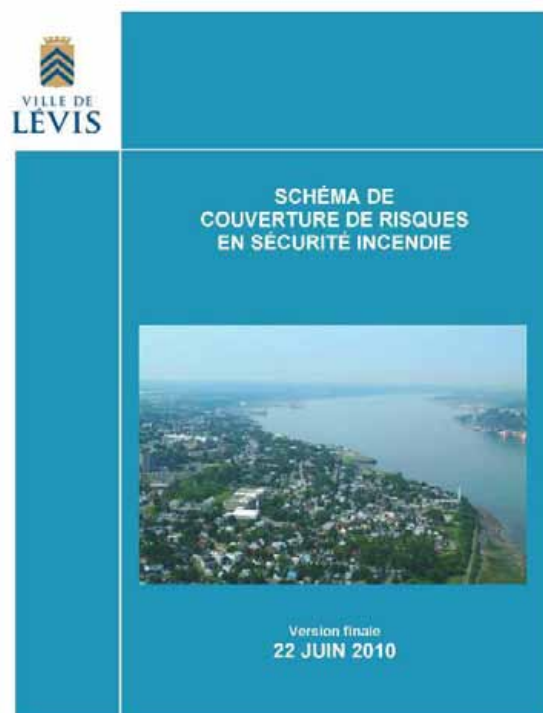
Pour atteindre ces objectifs ultimes, plusieurs actions ont été programmées tant sur le plan de la prévention que de l'organisation même du Service de la sécurité incendie. En ce qui a trait à la prévention, plus de 50 % des actions du plan de mise en œuvre y sont rattachées. L'implantation de nouvelles casernes et l'embauche de pompières et pompier constituent les plus importantes actions en matière d'organisation de notre service. Concrètement, la Ville de Lévis s'est engagée à construire deux nouvelles casernes, la première dans le secteur de Breakeyville – effectivement mise en service le 24 novembre 2013, et la seconde dans le secteur de Lévis/Pintendre.

De plus, l'embauche prévue au schéma portera l'effectif à 120 pompières et pompiers réguliers à temps complet, auxquels s'ajouteront quelques ressources supplémentaires au statut temporaire. En embauchant ces nouvelles ressources, nous aurons en service, en tout temps, une équipe de 30 pompières et pompiers dans les six casernes du territoire. Ce schéma, qui a nécessité un exercice de planification approfondi, et qui a été soumis à un processus de consultation publique, permet de mieux utiliser les ressources sur l'ensemble du territoire pour être en mesure de couvrir les risques présents. Cette démarche permet également de s'assurer que notre service travaille avec des équipements conformes aux normes de qualité et de performance généralement reconnues dans le métier.

La mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est intégrée au plan d'affaires 2011-2015 de la Direction.

Tel que prévu à la *Loi sur la sécurité incendie*, une reddition de comptes doit être effectuée annuellement au ministère de la Sécurité publique. Vous trouverez aux pages suivantes, cette reddition de comptes sur l'an 2 de notre Schéma.

Le premier tableau est un extrait du plan d'affaires de la Direction, sous l'axe B « prévention et combat des incendies ». Il fait état de l'avancement de toutes les actions prévues au plan de mise en œuvre du Schéma. Les pages qui suivent ce premier tableau sont quand à elles constituées d'indicateurs dont le format et le contenu sont édictés par le ministère de la Sécurité publique.



PLAN D'AFFAIRES 2011-2015 (actualisé en janvier 2015)



Notre vision : Positionner la Direction du service de la sécurité incendie comme étant l'acteur incontournable dans la réduction des risques en sécurité civile et en sécurité incendie

NO	DESCRIPTION DU MANDAT	ANNÉE DU SCHEMA	ANNÉE DEBUT	ANNÉE FIN	REDDITION DE COMPTES AU MINISTÈRE - AN 4 - JUSTIFICATIONS ET COMMENTAIRES	% de réalisation An 4
AXE B - PRÉVENTION ET COMBAT DES INCENDIES						
OBJECTIF B1 - METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES						
B1.1	Constituer le Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis.		2011	2015	Réalisé.	100%
B1.2a	Maintenir le comité de santé et sécurité au travail.	En continu	2011	2015	Le comité est maintenu. Six rencontres ont été tenues en 2014.	100%
B1.2b	Maintenir le comité de perfectionnement.	En continu	2011	2015	Le comité est maintenu. Quatre rencontres ont été tenues en 2014.	100%
B1.3	Assurer le suivi du schéma afin que les actions prévues au PMO soient réalisées.	An 1	2011	2011	Des fiches d'avancement de projet sont maintenues à jour. Des rencontres ont régulièrement lieu entre les chargés de mandats et leurs supérieurs pour valider l'avancement des actions.	100%
B1.4	Sensibiliser les divers intervenants lors de la planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment, à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif en vue de contrer les lacunes en intervention ou de retarder la progression de l'incendie pour certains bâtiments.	An 3	2013	2013	La Division de la prévention siège au Comité d'analyse des projets (CAP) qui remplace la Table de développement durable (TDD). Le Service de la sécurité incendie soumet alors ses recommandations pour tout projet préliminaire de construction. Une attention particulière est portée aux nouveaux projets d'aménagements résidentiels à proximité des activités ferroviaires. Il y a eu l'établissement d'un mécanisme de suivi des demandes de permis de construction entre la Direction de l'urbanisme et le Service de la sécurité incendie, pour tout projet concerné par le Règlement concernant la prévention des incendies.	100%
B1.5	Élaborer ou utiliser les indicateurs de performance (tels que ceux développés par le MSP) pour réaliser le suivi de la mise en œuvre du schéma et faire rapport au moins une fois par année au directeur du service.	An 2	2012	2012	Les indicateurs prescrits par le ministère sont utilisés depuis l'an 1. En parallèle, nous travaillons à moderniser nos outils de gestion pour en extraire des données plus précises et plus pertinentes.	100%
B1.6	Élaborer annuellement un rapport d'activités, tel que requis à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et le transmettre au MSP.	An 2	2012	2012	Un rapport d'activités est élaboré annuellement conformément à la Loi.	100%
B1.7	Maintenir et bonifier le programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents. (<i>lire: interventions-incendie</i>).	An 1	2011	2011	Le Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents a été élaboré et mis en application pour l'année 2014. Les actions de sensibilisation en découlant tenaient compte des statistiques recensées pour l'année 2013.	100%
B1.8	Continuer à réaliser les activités relatives à la recherche des causes et des circonstances des incendies.	En continu	2011	2015	Les recherches de causes et circonstances des incendies se sont poursuivies tout au long de 2014.	100%
B1.9	Compléter le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmettre au Ministère de la Sécurité publique (MSP) dans les délais prescrits.	En continu	2011	2015	Maintien du processus de révision et correction des rapports DSI et transmission systématique au MSP.	100%



Notre vision : Positionner la Direction du service de la sécurité incendie comme étant l'acteur incontournable dans la réduction des risques en sécurité civile et en sécurité incendie

NO	DESCRIPTION DU MANDAT	ANNÉE DU SCHEMA	ANNÉE DÉBUT	ANNÉE FIN	REDDITION DE COMPTES AU MINISTÈRE - AN 4 - JUSTIFICATIONS ET COMMENTAIRES	% de réalisation An 4
B1.10	Consigner dans un registre chacune des interventions, rédiger un rapport sur le sujet et le transmettre annuellement au conseil de la Ville de Lévis.	En continu	2011	2015	Ce registre est tenu à jour quotidiennement et fait l'objet d'une reddition de comptes dans le rapport d'activités de la Direction du service de la sécurité incendie.	100%
B1.11	Utiliser le rapport d'analyse des incidents pour l'élaboration des activités de prévention et de sensibilisation du public et le cas échéant, faire des recommandations sur les modifications à apporter à la réglementation municipale.	An 2	2012	2012	Des mesures de sensibilisation du public ont été mises en application en lien avec le Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents 2014.	100%
B1.12	Revoir le règlement de construction applicable sur le territoire en s'inspirant du Chapitre 1 (<i>Bâtiment</i>) du Code de construction du Québec, et ce, particulièrement pour les établissements de soins tels un centre d'éducation, une résidence supervisée, une maison de convalescence ou un centre de réadaptation qui n'accepte pas plus de neuf personnes, lesquels sont exclus par l'article 3.3 du règlement d'application de la Loi sur le bâtiment.	An 3	2013	2013	La Direction de l'urbanisme a toujours en application le Règlement sur la construction qui prévoit à la section III intitulée "Résidences ou établissements à vocation particulière" des dispositions de sécurité pour ce type de bâtiments.	100%
B1.13	Uniformiser et appliquer la réglementation municipale, laquelle devra prévoir, notamment, l'installation obligatoire d'un avertisseur de fumée fonctionnel dans chaque résidence et la vérification des systèmes d'alarme par leur propriétaire.	An 2	2012	2012	Le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies est entré en vigueur le 21 mai 2014. Il uniformise à la grandeur du territoire la réglementation incendie.	100%
B1.14	Élaborer un programme de prévention et procéder à des inspections de bâtiments de façon à s'assurer de l'application de la réglementation municipale, avec la collaboration des ressources formées en cette matière, soit par des pompiers pour les risques faibles et moyens et une ressource qualifiée en prévention des incendies pour les risques élevés et très élevés.	An 3	2013	2014	Le Programme de visites de prévention dans les résidences s'est poursuivi durant tout l'été 2014 et le Programme d'inspection périodique des risques a débuté en janvier 2014. Cette action est une répétition de l'action B1.15 qui vise à effectuer des visites de prévention résidentielles (par les pompiers) et à l'action B1.16 qui vise l'élaboration et l'application d'un programme sur l'inspection des risques moyens, élevés et très élevés. Le Programme d'inspection périodique des risques moyens, élevés et très élevés 2014-2024 a été mis en application en janvier 2014.	100%
B1.15	Maintenir et appliquer le programme sur la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée selon les fréquences déterminées au schéma et former les pompiers à cet effet.	En continu	2011	2015	Un total de 8342 visites préventives résidentielles a été réalisé en 2014 sur un objectif de 7904. En 2014, 344 bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés ont été inspectés, sur un objectif de 516.	106%
B1.16	Élaborer et appliquer le programme sur l'inspection des risques élevés et très élevés selon les fréquences déterminées au schéma.	An 3	2013	2015	L'entrée en fonction tardive de la sixième technicienne en prévention des incendies, l'absence pour congés sociaux et médicaux de deux techniciens et le non comblement d'un poste d'agent d'administration ont fait en sorte que les objectifs n'ont pas été atteints. Également, l'année 2014 étant la première année du déploiement du programme d'inspection périodique des risques, plusieurs ajustements d'outils et de processus ont dû être effectués.	67%
B1.16a)	Dresser une liste des bâtiments agricoles, les localiser sur une carte et déterminer les casernes et le point d'eau les plus rapprochés et préciser la localisation du réservoir de propane, lorsque présent.	An 3	2013	2013	Les 165 bâtiments agricoles, les 18 sites agricoles contenant des réservoirs de propane ont été cartographiés sur Gocité en collaboration avec le Service du génie. Les citernes statiques du secteur St-Nicolas ont aussi été cartographiées sur Gocité. Les casernes et les poteaux incendie dans toute la ville sont également cartographiés.	100%

PLAN D'AFFAIRES 2011-2015 (actualisé en janvier 2015)



Notre vision : Positionner la Direction du service de la sécurité incendie comme étant l'acteur incontournable dans la réduction des risques en sécurité civile et en sécurité incendie

NO	DESCRIPTION DU MANDAT	ANNÉE DU SCHEMA	ANNÉE DÉBUT	ANNÉE FIN	REDDITION DE COMPTES AU MINISTÈRE - AN 4 - JUSTIFICATIONS ET COMMENTAIRES	% de réalisation An 4
B1.17	Élaborer et appliquer un programme sur la rédaction de plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés selon les fréquences déterminées au schéma en s'inspirant de la norme NFPA 1620.	En continu	2011	2015	84 nouveaux plans d'intervention ont été réalisés sur un objectif de 160.	53%
B1.18	Élaborer et appliquer un programme visant à appliquer des activités de sensibilisation du public sur toute l'année.	An 1	2011	2011	Le programme de sensibilisation du public annuel structuré s'est poursuivi sur toute l'année 2014.	100%
B1.19	Informier régulièrement le SSI sur la mise à jour, par la Direction de l'urbanisme et des arrondissements des modifications apportées à la classification des risques présents sur leur territoire respectif.	En continu	2011	2015	Il existe toujours un mécanisme formel de modification de la classification des risques. Le Service d'urbanisme informe le 9-1-1 qui ajoute les adresses au système. Le 9-1-1 transmet la liste au Service incendie afin que la classification des nouvelles adresses intégrées à la RAO soit ajustée. De plus, à l'interne du Service incendie, il y a un processus formel de changement du niveau de risque d'un bâtiment suite à des observations sur le terrain tant au niveau de la division des opérations que de celle de la prévention.	100%
B1.20	Embaucher 3 techniciens en prévention des incendies.	An 3	2011	2014	La troisième technicienne en prévention incendie a été embauchée en 2014. Elle est entrée en fonction le 12 mai.	100%
B1.21	Ajout de deux pompiers de garde à la caserne de Saint-Romuald, portant le nombre à six.	An 1	2011	2011	Terminé en 2011.	100%
B1.22	Mettre en place, en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et du guide de l'ÉNPO, un programme uniformisé d'entraînement mensuel prévoyant la participation de tous les effectifs (permanents et temporaires).	An 2	2012	2012	Nous avons initié une démarche pour la préparation d'un plan triennal d'entraînement et de formation qui comporte les volets suivants: 1) base pompier; 2) spécialités; 3) santé et sécurité au travail; 4) premiers répondants; 5) maintien des compétences des officiers. La non-dotation du poste de chef de division à la formation entraîne des retards dans les dossiers de planification de la formation. Ce poste a été doté à la fin de 2014.	50%
B1.23	Respecter le règlement provincial sur la formation des officiers et des pompiers selon les tâches qu'ils sont en mesure d'accomplir.	En continu	2011	2015	Tous les officiers et pompiers du service respectent le Règlement provincial sur la formation.	100%
B1.24	Évaluation constante des procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du <i>Guide des opérations</i> .	En continu	2011	2015	En fonction des constatations ponctuelles, la catégorisation des immeubles est ajustée au système de répartition des appels 9-1-1 pour correspondre aux objectifs de protection fixés par le schéma.	100%
B1.25	Réviser lorsque requis les procédures de déploiement des ressources de manière à pouvoir rencontrer les objectifs de protection décrits au schéma.	En continu	2011	2015	Les méthodes de déploiement des ressources sont adaptées pour répondre aux objectifs de protection du schéma.	100%

PLAN D'AFFAIRES 2011-2015 (actualisé en janvier 2015)



Notre vision : Positionner la Direction du service de la sécurité incendie comme étant l'acteur incontournable dans la réduction des risques en sécurité civile et en sécurité incendie

NO	DESCRIPTION DU MANDAT	ANNÉE DU SCHEMA	ANNÉE DÉBUT	ANNÉE FIN	REDDITION DE COMPTES AU MINISTÈRE - AN 4 - JUSTIFICATIONS ET COMMENTAIRES	% de réalisation An 4
B1.26	Transmettre au fur et à mesure les procédures de déploiement au centre d'appel 9-1-1.	En continu	2011	2015	Opération en continu.	100%
B1.27	Mettre en place un mécanisme visant à s'assurer que les objectifs de protection fixés sont rencontrés (force de frappe atteinte dans 90% des interventions requérant la force de frappe) et le cas échéant, apporter les améliorations afin que la couverture de protection soit la plus optimale possible.	An 1	2011	2011	Les objectifs de 2014 ont été atteints, voire dépassés. Dans 96% des cas où la force de frappe était requise, les objectifs de protection ont été rencontrés.	100%
B1.28	Rédiger et entériner des ententes requises (entraide mutuelle) avec les SSI des municipalités limitrophes.	An 1	2011	2011	Les ententes sont encore en vigueur et seront automatiquement renouvelées à leur échéance.	100%
B1.29a)	Implanter deux casernes où du personnel à temps plein sera présent soit : dans le secteur de Breakeyville/Saint-Jean-Chrysostome en 2012 et dans le secteur de Pintendre en 2013. - CASERNE BREAKEYVILLE	An 3	2013	2013	Caserne de Breakeyville mise en service le 24 novembre 2013, conformément au plan de mise en œuvre du schéma.	100%
B1.29b)	Implanter deux casernes où du personnel à temps plein sera présent soit : dans le secteur de Breakeyville/Saint-Jean-Chrysostome en 2012 et dans le secteur de Pintendre en 2013. - CASERNE PINTENDRE	An 4	2014	2015	Terrain acquis en 2012. Cette action a fait l'objet d'un report autorisé par le ministre de la Sécurité publique en date du 19 octobre 2012. En février 2014, le conseil de la Ville a demandé au ministre de la Sécurité publique l'autorisation de reporter l'ouverture de cette caserne en novembre 2015.	20%
B1.30	Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du <i>Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention</i> produit par le MSP.	An 1	2011	2011	Un programme d'entretien et d'évaluation des véhicules est en place et est géré par le Service des équipements motorisés.	100%
B1.31	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises et, le cas échéant, à une attestation de performance par ULC.	An 2	2012	2012	Tous les tests ont été effectués et sont concluants.	100%
B1.32	Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir avec succès les inspections.	An 2	2012	2012	Tous les tests étant concluants, il n'a pas été nécessaire de mettre en place de mesures palliatives.	100%
B1.33	Remplacer les véhicules d'intervention, tel que prévu au tableau (p 53) :	En continu	2011	2017	Aucun remplacement requis en 2014.	100%

PLAN D'AFFAIRES 2011-2015 (actualisé en janvier 2015)



Notre vision : Positionner la Direction du service de la sécurité incendie comme étant l'acteur incontournable dans la réduction des risques en sécurité civile et en sécurité incendie

NO	DESCRIPTION DU MANDAT	ANNÉE DU SCHEMA	ANNÉE DÉBUT	ANNÉE FIN	REDDITION DE COMPTES AU MINISTÈRE - AN 4 - JUSTIFICATIONS ET COMMENTAIRES	% de réalisation An 4
B1.34	Maintenir le programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des équipements d'intervention, ainsi que sur les accessoires de protection des pompiers, incluant ceux de communication en s'inspirant des normes en vigueur et des exigences des fabricants.	An 1	2011	2014	Le programme est toujours maintenu.	100%
B1.35	Élaborer et appliquer un programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie ainsi que leur déneigement et prévoyant leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291.	An 1	2011	2014	Il existe effectivement un programme de gestion des infrastructures d'alimentation en eau qui contient une base de données de tous les poteaux d'incendie sur le territoire, avec leurs caractéristiques. Toutefois, le Service des travaux publics n'a pas les ressources requises pour appliquer un programme d'entretien préventif des infrastructures d'alimentation en eau. Les réparations de ces infrastructures sont effectuées lors de bris et un mécanisme de communication existe entre ce service et le Service de la sécurité incendie pour aviser de la mise hors service d'un poteau d'incendie. Le déneigement de tous les poteaux d'incendie est effectué tout au long de l'hiver.	50%
B1.35a)	Coder les bornes fontaines s'inspirant de la norme NFPA 291.	En continu	2012	2017	En 2012, les standards d'identification des poteaux d'incendie ont été déterminés. Un devis a également été élaboré en vue de lancer un appel d'offres. En outre, les standards d'identification établis ont été intégrés aux protocoles d'entente avec les promoteurs de nouveaux développements, de sorte que les nouveaux poteaux d'incendie sont dorénavant tous identifiés conformément aux standards établis. La Ville ne disposant pas des ressources pour mener à terme ce projet dans les délais impartis par le schéma, le conseil de la Ville a adressé une demande de report de cette action au ministre de la Sécurité publique.	10%
B1.36	Informier régulièrement le SSI sur les problématiques relatives aux réseaux d'aqueduc et mettre à sa disposition une carte à jour des réseaux.	En continu	2011	2015	Les informations reçues du Service des travaux publics et du Service du génie sont toujours communiquées au personnel du service. En continu.	100%
B1.37	Appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1 500 l/min), telles que l'envoi de deux camions-citernes avec la force de frappe initiale.	En continu	2011	2015	L'acheminement des ressources programmées au système de répartition des appels 9-1-1 prévoit l'acheminement de deux camions-citernes dans les secteurs à faible alimentation en eau.	100%
B1.38	Proposer aux propriétaires des réseaux privés d'alimentation en eau de mettre en place un programme d'évaluation et d'entretien de leur réseau, en s'inspirant de la norme NFPA 291 et de transmettre l'information au Service de la sécurité incendie et à la Direction de l'environnement et des infrastructures de la Ville de Lévis.	An 2	2012	2012	Le Service des travaux publics assure annuellement la transmission à tous les propriétaires de poteaux d'incendie privés d'une lettre leur demandant d'effectuer les essais conformes à la norme NFPA 291. Les propriétaires doivent, par ailleurs, répondre en fournissant une attestation de la réalisation des travaux d'inspection nécessaires.	100%
B1.39	Élaborer et appliquer un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	An 4	2014	2015	En attente d'un programme structuré d'entretien de la part du Service des travaux publics. Sur les dix citernes existantes, cinq seront conservées. De ces cinq, deux ont été remplacées en 2014.	40%

PLAN D'AFFAIRES 2011-2015 (actualisé en janvier 2015)



Notre vision : Positionner la Direction du service de la sécurité incendie comme étant l'acteur incontournable dans la réduction des risques en sécurité civile et en sécurité incendie

NO	DESCRIPTION DU MANDAT	ANNÉE DU SCHEMA	ANNÉE DÉBUT	ANNÉE FIN	REDDITION DE COMPTES AU MINISTÈRE - AN 4 - JUSTIFICATIONS ET COMMENTAIRES	% de réalisation An 4
B1.40	S'assurer que les véhicules incendie des MRC limitrophes soient en mesure de communiquer avec le Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis.	An 2	2012	2012	Un inventaire des fréquences radio des municipalités limitrophes a été effectué. Dans les services où les fréquences radio ne sont pas harmonisées avec nos propres fréquences, une entente est intervenue à l'effet que la municipalité nous fournit une radio portative en cas d'intervention d'entraide.	100%
B1.41	Mettre à l'essai régulièrement les radios portatives tout comme les téléavertisseurs et s'assurer que leur nombre est suffisant.	En continu	2011	2015	Les téléavertisseurs font l'objet d'un test hebdomadaire. En entrant sur leur quart de travail, les pompiers s'assurent que leur radio est fonctionnel. Quant aux radios entreposées dans la remorque, les pompiers de la caserne 3 en font une vérification à toutes les semaines. Enfin, une fois l'an, l'ensemble des radios du service fait l'objet d'une vérification par le fournisseur.	100%
B1.42	Assurer le maintien du centre des appels d'urgence 9-1-1 un service répondant à la majorité des critères de la norme NFPA 1221 et un service de répartition secondaire de qualité.	En continu	2011	2015	Aucun livrable. Une vigie est assurée. Le centre 9-1-1 est maintenu et des communications régulières ont lieu entre celui-ci et la Direction du service de la sécurité incendie.	100%
B1.43	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou de transmission automatique de l'alerte au SSI ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	An 3	2013	2013	La documentation relative au plan de sécurité incendie destinée aux employeurs a été maintenue en ligne dans le site Internet de la Ville et depuis janvier 2014, un document à l'attention des propriétaires d'entreprises est remis à ces derniers lors des inspections du Programme d'inspection périodique des risques.	100%
B1.44	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la ville de Lévis à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	An 2	2012	2012	La documentation relative au plan de sécurité incendie destinée aux employeurs a été maintenue en ligne dans le site Internet de la Ville et depuis janvier 2014, un document à l'attention des propriétaires d'entreprises est remis à ces derniers lors des inspections du Programme d'inspection périodique des risques.	100%
B1.45	Donner de la formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs dans les entreprises et les institutions de la région.	An 2	2012	2012	Sept formations structurées (avec plan de formation) ont été dispensées en entreprises et institutions en 2014.	100%
B1.46	En matière d'autres risques de sinistres, aucune action prévue au schéma si ce n'est le fait que de continuer à offrir les services existants.	En continu	2011	2015	Les services existants sont toujours offerts. Le dossier fait présentement l'objet d'une plainte à la CSST et d'un suivi régulier entre la Direction, le Syndicat et la CSST. Des mesures transitoires ont été mises en place, il faut cependant déterminer clairement l'offre de service et adopter les mesures conséquentes. Pour ce faire, un comité de travail a déposé ses recommandations au directeur.	100%

PLAN D'AFFAIRES 2011-2015 (actualisé en janvier 2015)



Notre vision : Positionner la Direction du service de la sécurité incendie comme étant l'acteur incontournable dans la réduction des risques en sécurité civile et en sécurité incendie

NO	DESCRIPTION DU MANDAT	ANNÉE DU SCHEMA	ANNÉE DÉBUT	ANNÉE FIN	REDDITION DE COMPTES AU MINISTÈRE - AN 4 - JUSTIFICATIONS ET COMMENTAIRES	% de réalisation An 4
B1.47	Continuer la concertation avec les autres intervenants lors d'un appel d'urgence en maintenant en place les comités police/pompiers, Répartition/police/pompiers et Agence de santé et services sociaux/pompiers.	En continu	2011	2015	Le comité de concertation avec l'Agence de santé et services sociaux, le Service de police, la compagnie ambulancière, le centre 9-1-1, la centrale de répartition des appels santé créé en octobre 2011 est toujours en fonction. Le comité répartition/police/pompiers a également poursuivi ses activités tout au long de l'année 2014.	100%

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	6080	6038	99
An 2	6688	6816	102
An 3	6688	6912	103
An 4	7904	8342	106
An 5			n/a
Total:	27360	28108	103

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	516	344	67
An 5			n/a
Total:	516	344	67

Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	160	160	100
An 2	160	350	219
An 3	160	110	69
An 4	160	84	53
An 5			n/a
Total:	640	704	110

Tableau A.4

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embaucher avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	98		98	98	100
An 2	98		98	98	100
An 3	115		115	115	100
An 4	107		107	107	100
An 5					n/a

Tableau A.5

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	30		30	27	90
An 2	30		30	27	90
An 3	29		29	29	100
An 4	31		31	31	100
An 5					n/a

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	43	43	100
An 2	45	45	100
An 3	45	45	100
An 4	45	45	100
An 5			n/a

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	3	3	100
An 2	1	1	100
An 3	1	1	100
An 4	5	5	100
An 5			n/a

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	n/a	n/a
An 2	0	n/a	n/a
An 3	0	n/a	n/a
An 4	0	n/a	n/a
An 5			n/a

Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	n/a	n/a
An 2	0	n/a	n/a
An 3	0	n/a	n/a
An 4	0	n/a	n/a
An 5			n/a

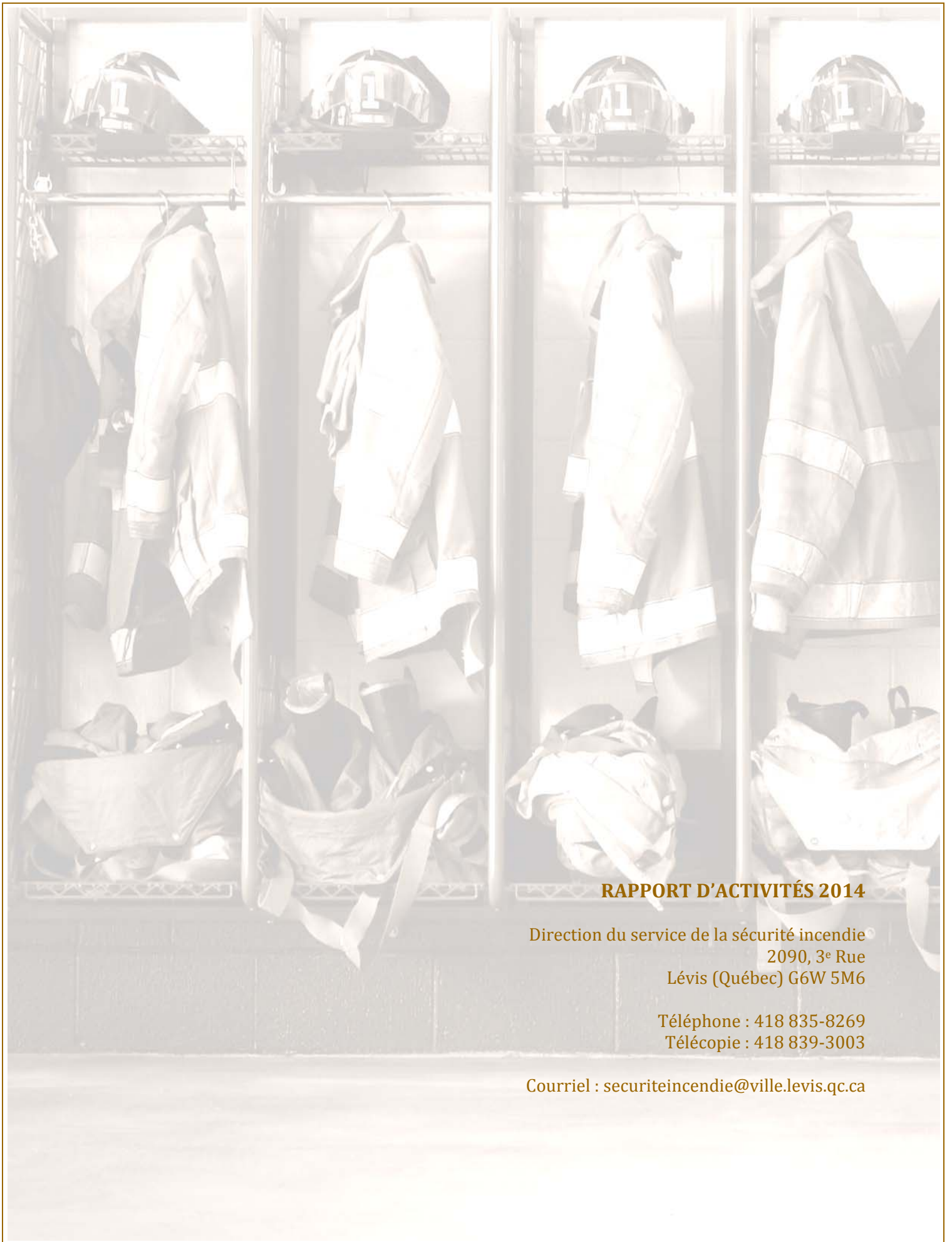
Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	7	7	100
An 2	0	0	n/a
An 3	5	5	100
An 4	5	5	100
An 5			n/a

Tableau A.15

Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour un incendie de bâtiments	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	2350	123	78	73	94
An 2	2176	113	92	81	88
An 3	2137	120	86	78	91
An 4	2167	108	80	77	96
An 5					n/a





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Direction du service de la sécurité incendie
2090, 3^e Rue
Lévis (Québec) G6W 5M6

Téléphone : 418 835-8269
Télécopie : 418 839-3003

Courriel : securiteincendie@ville.levis.qc.ca